



SOCIETE NAUTIQUE D'ENGHIEN

Crée en 1885 - Association loi 1901 - Agrément ministériel N° 3.520 M



INSCRIPTION 2025-2026

1ere inscription

☐

réinscription

☐

Mes coordonnées

Nom :

Prénom :

Sexe : M ☐ F ☐

Date de naissance : / /

lieu de naissance :

Adresse domicile :

Ville :

Code Postal :

Tel.:

E-mail :

Pour les mineurs : représentant légal

Nom :

Prénom :

Adresse si différente :

Ville :

Code Postal :

Tel.:

E-mail :

En tant que membre: à la pratique de

l'aviron* ☐



la voile* ☐



Pièces à joindre obligatoires

- 1 certificat de natation pour les mineurs ☐
- (ou déclaration sur l'honneur du représentant légal certifiant que le mineur sait nager 25m)
- 1 certificat médical d'aptitude au sport pratiqué ☐
- ou une attestation QS sport si le certificat précédemment donné a moins de 3 ans
- 1 attestation d'assurance bateau personnel (voile) ☐
- 1 photo d'identité pour la 1ere inscription ☐
- Attestation de paiement HELLO ASSO ☐

TARIF ET PAIEMENT : voir page 2

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription et de pratique de la Société Nautique d'Engghien (SNE) (règlement intérieur et ses annexes..).Je déclare les accepter. Je déclare savoir nager et avoir été averti que ma pratique sportive à la SNE peut présenter certains risques pour moi même. Je dégage la SNE de toute responsabilité en cas de dégradations de toutes natures, de vols ou disparitions dans l'enceinte de la SNE. J'autorise la SNE à utiliser l'image des personnes, inscrites sur cette fiche, en action dans le cadre d'articles, de photos ou de vidéos publiés dans la presse ou sur le site internet de la SNE.

J'ai bien noté que mon inscription ne sera valide qu'après dépôt complet du dossier et qu'aucune pratique ne sera possible avant.

A Engghien le / / ,

lu et approuvé.

Signature OBLIGATOIRE du sociétaire ou du représentant légal pour les mineurs.



SOCIETE NAUTIQUE D'ENGHIEN

Crée en 1885 - Association loi 1901 - Agrément ministériel N° 3.520 M



Des réductions sont consenties sur les cotisations, pour les membres actifs **d'un même foyer fiscal et inscrits simultanément** (1^{er} membre, 2^e membre et 3^e membre). Le rang des membres est établi par ordre décroissant de cotisation.

Cotisations pour la saison 2025/2026 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026		1er membre	2è membre	3è membre et suivant
Actif "B"	Plus de 18 ans (né avant le 1er octobre 2007	380 €	345€	305€
Actif "A"	Moins de 18 ans (né après le 1er octobre 2007), ou étudiant, justificatif à fournir, et limité jusqu'à 25 ans.	275 €	250€	225 €
Cotisation scolaire	Moins de 18 ans scolarisé dans une classe qui pratique l'aviron ou la voile en Section Sportive .	215 €		
Membre Honoraire:		62 €		
Licence OBLIGATOIRE	Licence aviron adulte Licence aviron mineur/étudiant Licence adulte voile Licence jeune voile	68€ 62€ 72€ 33€		
Droit d'entrée d'un bateau		Simple	130 €	
		Double	215 €	
Assurance propriétaire	Hébergement sous hangar pour les propriétaires de bateau d'aviron stockés à la SNE (1) (à déduire si prêt du bateau pour les compétiteurs du club)	20 €		
Combinaison d'aviron	Obligatoire pour les régates d'aviron et fortement conseillé pour les entraînements.	55€		
(1) Selon disponibilité de place. La SNE ne pratique pas de gardiennage, les bateaux entreposés sur l'île restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire, qui doit les assurer, l'attestation d'assurance voiliers doit être fournie avec l'inscription.				

Règlement par chèque

Ou Paiement en 3 fois (octobre / novembre / décembre) par CB sur **HELLO ASSO**, soit par le QR code correspondant à l'activité choisie (voir ci-dessous)

AVIRON



<https://www.helloasso.com/associations/societe-nautique-d-enghien/adhesions/inscription-annuelle-aviron2025-2026>

VOILE



<https://www.helloasso.com/associations/societe-nautique-d-enghien/adhesions/inscription-annuelle-voile-2025-2026-2>

Les tarifs sur HELLO ASSO comprennent COTISATION + LICENCE – de petites différences des totaux entre 0,10 et 0,20 € résultent de l'arrondi des paiements en 3 fois.

Toute inscription est définitive et correspond à une adhésion à une association loi 1901 et non au paiement de prestations, il ne peut donc être effectué aucun remboursement partiel ou total. L'inscription ne sera valide qu'après dépôt complet du dossier, aucune pratique ne sera possible avant.